

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



## INTERRUPTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU COL DU LAUTARET

Le Maire de la commune de VILLAR D'ARENE

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 relatifs à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

**Vu** le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

**Considérant que dans le cadre de l'aménagement du col du Lautaret, Enedis a procédé à un Déplacement d'Ouvrage (DO) Basse Tension. Ce DO impacte le branchement de l'éclairage public.**

**Pour ces travaux, Enedis doit intervenir en nacelle le 23/07/24.**

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

**L'éclairage public au col du Lautaret est interrompu jusqu'au 23 juillet 2024 ou au-delà tant qu'ENEDIS n'aura pas fini les travaux.**

#### ARTICLE 2 :

Le Maire de VILLAR D'ARENE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé une copie pour information :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Grave
- Monsieur le Président du SyME05

Villar d'Arène,  
Le 28 juin 2024

Le Maire,  
Olivier FONS

